



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 18 Novembre 2011

Délibération n° 2011-24

Date de convocation : 10 Novembre
2011
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 17
Suppléants : 3
Absents non remplacés : 14
Votants : 20

L'an deux mil onze, le 18 novembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE,

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :
M. LELEU - M. ROGIER - M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET -
M. GOUDON - M. BEL - M. COSTEPLANE - M. ROUBAUD - M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVEZE :
MME LAGET - M. PEREZ - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE
GARDOISES
M. GUEDES - M. MANETTI - Mme BOUSQUET -

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT
M. GROS - Mme LAFAURE - M. STANZIONE - M. MARGAILLAN

Secrétaire de séance : M. Louis COSTEPLANE



OBJET : Rapport d'Activités 2010

Rapporteur : M. Alain CORTADE

Le rapporteur expose :

Monsieur Alain CORTADE, Président, indique que l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'établissement de coopération intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

A ce titre, le rapport se présente comme suit :

1 - le mot du Président.

2 - l'historique et le contexte de la démarche : les étapes clés dans la mise en place du SMBVA de 2001/2003 avec l'émergence de la structure, 2004 la mise en place technique et administrative, 2005 le lancement opérationnel du SCoT, 2006 la construction du PADD partagé, 2007 et 2008 suite aux remarques des PPA reconsidération des étapes clés et ajustement des documents, 2009 la validation politique du PADD, le territoire d'intervention du SMBVA, le rôle du Syndicat, ses modalités de fonctionnement, sa composition (les changements durant l'exercice).

3 - le travail réalisé au cours de l'année : 8 Comités Syndicaux, 15 Bureaux Syndicaux, 4 réunions concernant l'étude pour une définition d'une stratégie d'évolution d'aménagement du « Pôle Avignon Nord », 4 réunions des EPCI concernant la présentation du volet économique du DOG, 3 réunions de secteurs, 2 réunions PPA, 1 réunion PPC, 5 réunions publiques, la participation aux 6èmes Rencontres Nationales des SCoT à DOUAI, la présentation du SCoT au Conseil de Développement de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat.

4 - les annexes au rapport d'activité 2010 :

- Le détail des comités syndicaux,
- Les résultats du compte administratif 2010

Ce rapport d'activité a été présenté au Bureau Syndical du mercredi 9 novembre 2011.

Après en avoir entendu le rapporteur,

LE COMITE SYNDICAL,

- **PREND ACTE** du porté à connaissance du rapport d'activités du Syndicat pour l'exercice 2010 ci-joint à la présente.

Vote du Comité : POUR : 20
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

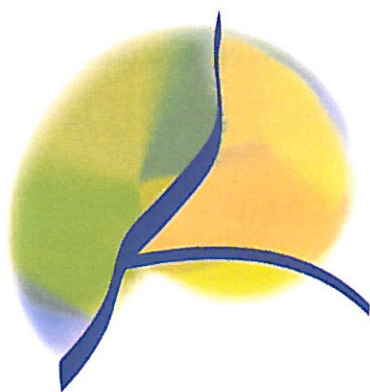
Acte publié le : 21/12/2011

Pour extrait conforme
Le Président

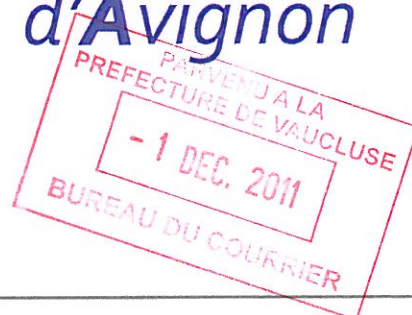
Alain CORTADE



**Elaboration
du Schéma de Cohérence Territoriale
(SCoT)
du Bassin de Vie d'Avignon**



*Syndicat Mixte
pour le SCoT
du Bassin de Vie
d'Avignon*



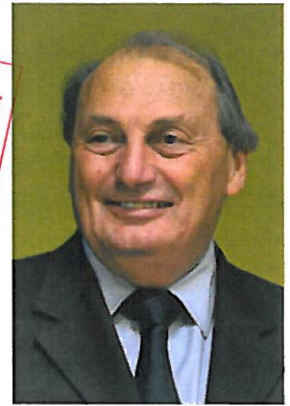
**RAPPORT D'ACTIVITE
JANVIER – DECEMBRE 2010**

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
881, Chemin de Gigognan, Site de Courtine TGV – 84000 AVIGNON
Tel: 04 32 76 73 00 / Fax: 04 32 76 22 15
contact@avignon-bassindevie.fr

SOMMAIRE

1. LE MOT DU PRESIDENT	2
2. HISTORIQUE ET CONTEXTE DE LA DEMARCHE	4
3. LE TRAVAIL REALISE AU COURS DE L'ANNEE 2010	17
4. ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITE 2010	20

1. LE MOT DU PRESIDENT



J'ai affirmé, en préambule du rapport d'activité de l'exercice précédent, ma volonté ainsi que celle de mes collègues élus du Comité Syndical d'arrêter le SCoT fin 2010.

Nous y sommes parvenus.

En effet, le Comité Syndical a pu approuver le bilan de la concertation courant Décembre.

Cette concertation a été mise en œuvre avec les acteurs et partenaires du territoire tout au long de la démarche dans le cadre notamment des différentes instances de suivi et d'élaboration du SCoT.

Les modalités de sa mise en œuvre ont été à la hauteur des enjeux que représente l'élaboration du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon. Elles ont permis de faire connaître le diagnostic de ce Bassin de Vie, de faire ressortir ses atouts mais aussi ses contraintes, les objectifs et les orientations d'aménagement applicables à ce territoire, d'échanger et de débattre sur ces différents aspects et d'enrichir ainsi la réflexion.

Le Comité Syndical a donc arrêté le projet de SCoT.

Ce document dénommé DOG (Document d'Orientations Générales) est la troisième composante du SCoT, après le diagnostic et le PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable).

Assorti du Plan DOG, il en constitue le document prescriptif.

En effet, son objectif est de fixer le cadre d'intervention du SCoT sur les documents d'urbanisme. C'est à travers lui que sera jugée la compatibilité des PLU.

Ce document arrêté est soumis pour avis aux personnes publiques associées et consultées, aux communes et groupements de communes membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, aux communes et aux EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme ainsi qu'au Préfet, aux Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, aux Départements du Vaucluse et du Gard.

Il est également soumis à enquête publique.

Durant l'année 2010, le diagnostic de l'étude « Stratégie d'évolution d'aménagement du Pôle Régional d'Avignon Nord », destiné à synthétiser et à problématiser les enjeux, a été validé par le Comité Syndical.

La phase deux de l'étude a été engagée.

L'Année 2010 aura été marquée également par l'adhésion de notre Syndicat à la Fédération Nationale des SCoT.

Cette Fédération a vu le jour à DOUAI lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du « Club des SCoT » le 16 Juin 2010.

Elle a pour objet de permettre la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences en matière de SCoT et de schémas de secteurs.

Cette volonté de « Fédération » et de mise en réseau s'adresse tant aux élus des établissements publics en charge des SCoT qu'à leurs techniciens.

D'autre part, des modifications sont intervenues dans la composition du Comité Syndical et du Bureau.

Nous avons malheureusement eu à déplorer la brutale disparition de Guy PECOUL le 27 Mars 2010, Maire de Roquemaure, Président de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise et 2^{ème} Vice-président du Syndicat.

La Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise a procédé, lors de son Conseil Communautaire du 20 Avril, à la désignation de nouveaux délégués :

- Patrick MANETTI, comme délégué titulaire, en remplacement de Guy PECOUL,*
- Chantal BOUSQUET, comme délégué titulaire, en remplacement de Fabien CHAFFARD,*
- Fabien CHAFFARD, comme conseiller suppléant, en remplacement de René RODRIGUES*

C'est Patrick MANETTI, Adjoint au Maire de Roquemaure délégué à l'urbanisme qui a été élu par le Comité Syndical pour succéder à Guy PECOUL.

Suite à la démission de Francis MIQUEL, représentant de la Commune de Courthézon pour la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze, Serge MOURGUES, Adjoint au Maire, lui a succédé.

A l'issue de l'enquête publique, le Schéma, éventuellement modifié pour tenir compte notamment des observations du public, des avis des communes, des personnes publiques consultées et du préfet, sera approuvé par le Comité Syndical.

Nous souhaitons que cela ait lieu d'ici la fin de l'année 2011.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré avec rigueur et pugnacité pour la finalisation de ce document de planification stratégique pour les habitants du Bassin de Vie d'Avignon à l'horizon 2020, plus particulièrement les Vice-présidents et les agents du Syndicat, les techniciens mis à la disposition du Syndicat par leurs EPCI respectifs et ceux de l'Agence d'Urbanisme maître d'œuvre du SCoT.

*Alain CORTADE
Président du Syndicat Mixte pour le SCoT
du Bassin de Vie d'Avignon*

2. HISTORIQUE ET CONTEXTE DE LA DEMARCHE

LES ETAPES CLEFS DANS LA MISE EN PLACE DU SMBVA

2001/2003 L'émergence de la structure

Suite à de nombreuses réflexions menées depuis l'automne 2001, les collectivités fondatrices du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon ont décidé de s'associer afin de favoriser la cohérence entre les diverses politiques territoriales à l'échelle du bassin de vie d'Avignon (démarches communales de type PLU et démarches et intercommunales sectorielles dans les domaines de l'habitat, des déplacements, du commerce, de l'environnement...) et favoriser ensemble l'émergence d'un projet partagé de territoire, dans le respect des spécificités locales.

L'année 2003 a été rythmée par un important travail d'information et d'investissement des élus auprès des communes en vue de faire émerger un périmètre opérationnel, consensuel et volontaire à défaut d'être forcément le plus pertinent possible (difficultés rencontrées notamment dans les Bouches du Rhône et auprès de certaines communes gardoises).

Le SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON a finalement été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2003 modifié en vue d'accompagner l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire de 26 communes adhérentes, soit 4 intercommunalités et une commune isolée représentant un ensemble de près de 250 000 habitants.

2004 La mise en place technique et administrative

L'année 2004 a été celle de la structuration du Syndicat et de la mise en place des outils :

- constitution d'une équipe technique de pilotage par mise à disposition de techniciens dans chacune des communautés membres (avril 2004)
- travail d'identification avec les Elus des grands enjeux de territoire [premier Atelier du SCOT à Fargues en mai 2004]
- montage des partenariats techniques et financiers avec les différents partenaires institutionnels [élaboration d'un cahier des charges et d'un plan de financement]
- création enfin de l'Agence d'Urbanisme (octobre 2004), outil partenarial en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du SCOT.

2005 Le Lancement opérationnel du SCoT

Début 2005, le syndicat mixte a quitté les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon où il était temporairement hébergé pour s'installer avec l'Agence sur le Site de Courtine [Mas du Petit Gigognan]

Le SCoT a donc pu dès février 2005 entrer dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle telle que prévue par le cahier des charges.

Le diagnostic s'est structuré autour de 3 axes centraux :

- 1) le dire des élus, exprimés dans le cadre de réunions de secteurs (3 secteurs, 4 réunions par secteur)
- 2) la parole des acteurs, recueillie au travers de 6 forums thématiques (mois de juin / juillet)
- 3) la mise en visibilité de la démarche (publication de la lettre du SCoT et mise en œuvre du site internet www.avignon-bassindevie.fr)

Le Séminaire du 2 décembre 2005 au Château de Fargues a proposé une première restitution du diagnostic ainsi que la mise en exergue des 4 enjeux fondateurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

2006 La construction d'un PADD partagé

Pendant les années 2006 et 2007 le Syndicat a œuvré afin de faire émerger, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme, le document central du SCOT que représente le PADD à travers 3 axes forts et complémentaires :

1. **Premier Pilier** : l'approfondissement du travail avec les communes et les intercommunalités
2. **Second Pilier** : les commissions enjeux, associant élus et acteurs locaux autour de l'approfondissement des 4 grands défis mis en avant pour le devenir du Bassin de vie avignonnais
3. **Troisième Pilier** : l'accompagnement technique, structuré autour de l'expression du « Dire des Partenaires Institutionnels » et la conduite de 4 expertises thématiques.

2008

Devant les remarques formulées par les différentes PPA (Personnes Publiques Associées) et la nécessité de mettre en conformité les documents élaborés avec la réglementation existante, il a été décidé avec les nouveaux élus du SCoT, suite aux élections municipales de 2008 de revoir certaines étapes clefs et d'ajuster les documents.

Plusieurs ateliers ont abordé les questions de l'habitat et du foncier, du développement économique, de la mobilité, de l'environnement.

Des réunions des secteurs ont eu lieu pour les secteurs Bassin des Sorgues, Gard et Centre avec la validation des enquêtes communales.

Une réunion publique a également eu lieu pour la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze concernant la présentation du diagnostic du SCoT, avec pour interrogations : comment voyez-vous le Bassin de Vie d'Avignon en 2020 et comment l'imaginez-vous et surtout que souhaitez-vous qu'il devienne ?

D'autre part, une réunion PPA a eu pour objectifs la restitution de la synthèse des 4 workshops sur les thématiques des ateliers cités précédemment, la restitution des arbitrages politiques réalisés par les élus du SCoT, les échanges avec les partenaires sur les orientations retenues.

2009

L'année 2009 aura été marquée par la validation politique des orientations du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sur le territoire pour au minimum les dix ans venir.

Cette validation a permis d'engager la troisième composante du SCoT c'est-à-dire le DOG (Document d'Orientations Générales) qui s'impose aux documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

Ce document se décline en 4 défis :

1. Tirer parti du positionnement stratégique du Grand Bassin de Vie d'Avignon dans le contexte régional ;
2. Maintenir une attractivité productive, durable et maîtrisée ;
3. Etablir un contrat foncier durable ;
4. Promouvoir un urbanisme innovant et intégré.

Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré, a validé à l'unanimité les orientations du PADD du SMBVA.

Cette validation a été précédée de 3 réunions de secteurs, de 2 réunions PPA (Personnes Publiques Associées), de 3 réunions spécifiques de Conseils Communautaires (CC de la Côte du Rhône Gardoise, CC des Pays de Rhône et Ouvèze, CA du Grand Avignon), d'une rencontre avec les DGS et les techniciens en charge de l'urbanisme des 26 communes composant le SMBVA.

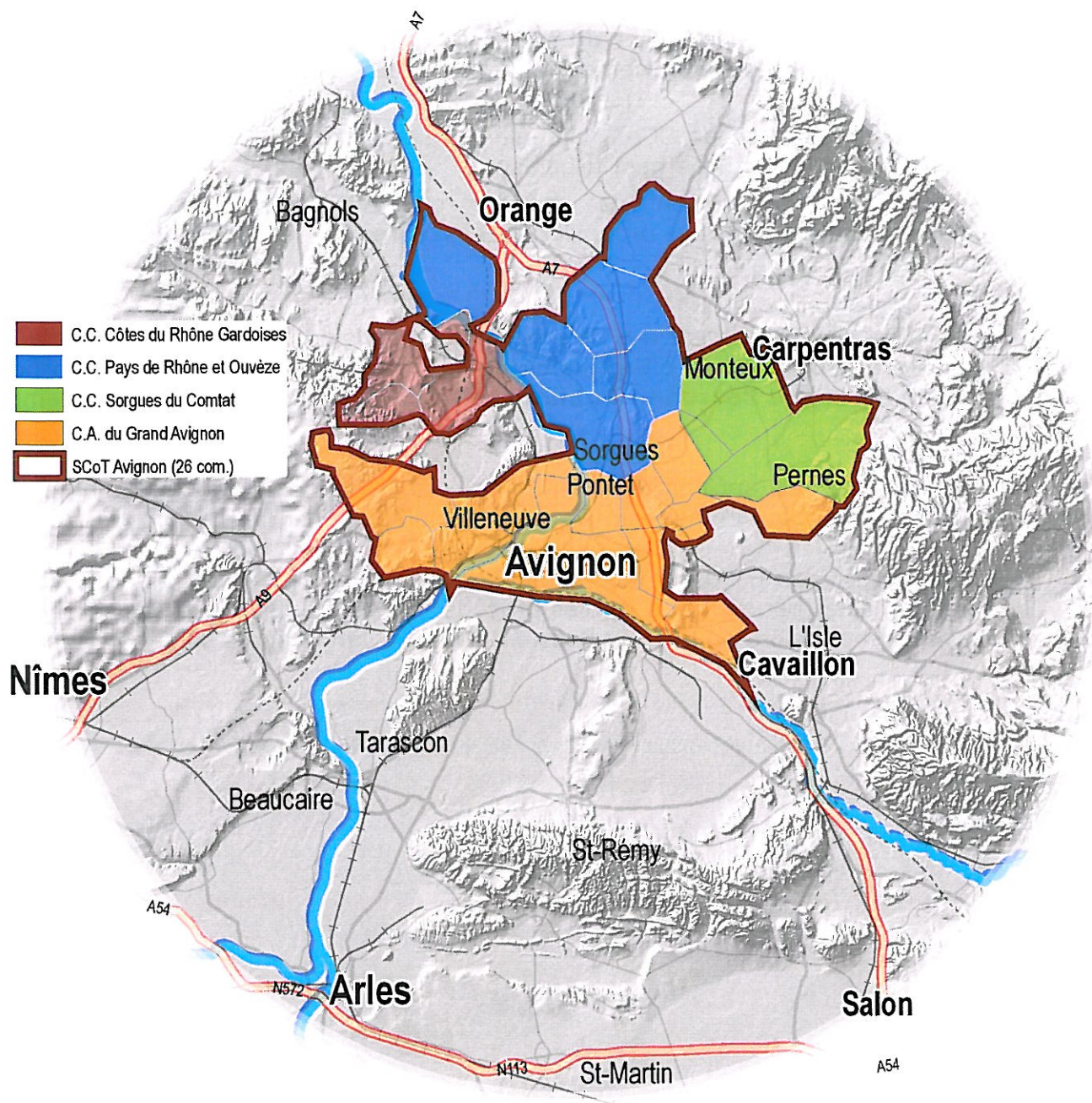
Parallèlement, une étude pour la « définition d'une stratégie d'évolution d'aménagement du « pôle régional d'Avignon Nord » a été engagée, avec deux réunions à la Préfecture de Vaucluse et une réunion du comité technique.

Une rencontre InterSCoT a également eu lieu entre élus du SMBVA et le Syndicat Mixte de l'Arc Comtat-Ventoux et le Syndicat a participé aux 5^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT à Narbonne.

D'autre part, la fin de l'année 2009 a été également marquée par un changement d'importance avec la démission de Mr Alain MILON de la présidence du Syndicat et l'élection de Mr Alain CORTADE.

✚ LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DU SMBVA

Créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2003 le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon couvre le périmètre suivant :



LE RÔLE DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte du bassin de Vie d'Avignon a une vocation unique qui est l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, il doit pour cela établir la méthode de conduite du projet, organiser la communication ainsi que la concertation.

Le Syndicat se doit également de suivre les projets de documents d'urbanisme des Communes membres conformément à l'article L 122-1 du Code de l'Urbanisme au titre des **dérogations**.

En effet, en l'absence de SCoT, la règle qui s'applique est celle de la constructibilité limitée aux parties actuellement urbanisées.

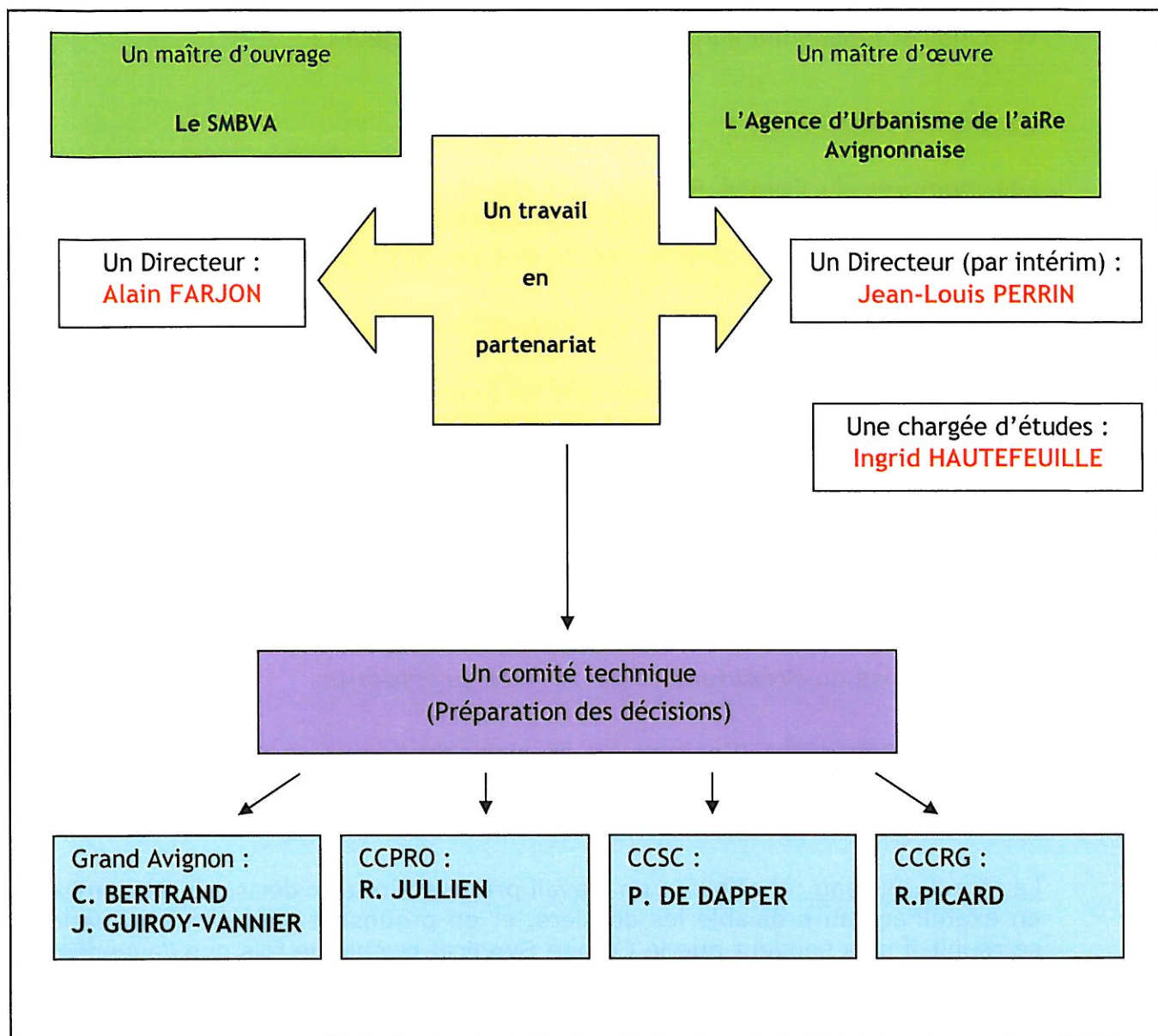
Les communes ne peuvent pas modifier ou réviser leur PLU en vue d'ouvrir à l'urbanisation des zones à urbaniser créées après le 1er juillet 2002 ou des zones naturelles.

Le Syndicat doit être associé à l'élaboration, la révision, la modification ou la révision simplifiée des Documents d'Urbanisme des Communes comprises dans son périmètre et ce, en qualité de **Personne Publique Associée**, conformément à la réglementation en vigueur.

Contrairement aux anciens Schéma Directeurs, l'organe compétent pour élaborer le SCoT l'est aussi pour en assurer le suivi, la modification et la révision.

Le SCoT n'est pas un document immuable, il peut subir des évolutions notables. De fait, le Syndicat pourra selon les cas procéder à une modification, une révision ou une mise en compatibilité du Scot du Bassin de Vie d'Avignon après son approbation.

✚ SES MODALITES DE FONCTIONNEMENT



LA COMPOSITION DU SYNDICAT

Le Syndicat fonctionne autour de deux organes majeurs :

Le Comité Syndical :

Les membres du Comité Syndical ont été choisis par et parmi les élus du territoire. Ils ont élu le Président et les 10 élus composant le Bureau du SCoT.

Le Comité Syndical est composé de 34 élus titulaires et de 34 élus délégués suppléants, représentant les collectivités membres.

Le nombre de représentants est proportionnel au poids de la population de la collectivité dans le syndicat.

Le Comité se réunit plusieurs fois par an pour gérer l'avancement du SCoT et valider de grandes décisions (vote du budget, délibérations...).

Les membres du Conseil travaillent aussi à l'élaboration du SCoT au travers de commissions thématiques et territoriales.

Au final, c'est au Comité Syndical qu'il appartient d'arrêter puis d'approuver le SCoT.

Le Bureau :

Il est composé du **Président et de 10 vice-présidents**.

Le rôle du Président : il préside les réunions du Comité Syndical, celles du Bureau et participe aux réunions politiques où se discute l'avenir de notre territoire. Il est le premier représentant du Syndicat.

Le rôle du Bureau : il effectue un travail préparatoire aux décisions du Comité Syndical en examinant au préalable les dossiers, et en proposant des recommandations. Aussi se réunit-il plus souvent que le Comité Syndical et chaque fois que l'avancée du projet le nécessite. Il est assisté dans sa démarche par les techniciens du Syndicat et ceux de l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise, maître d'œuvre du Syndicat.

Les changements durant l'exercice :

- Comité Syndical du 31 mai 2010

Suite au décès de **Mr Guy PECOUL**, Maire de Roquemaure, Conseiller Syndical Titulaire pour cette Commune, représentant la CCCRG au sein du Comité Syndical du SMBVA, la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise, a désigné :

- **Mr Patrick MANETTI** comme Conseiller Syndical Titulaire pour le remplacer,
- **Mme Chantal BOUSQUET** comme Conseillère Syndicale Titulaire en remplacement de **Mr Fabien CHAFFARD**,
- **Mr Fabien CHAFFARD** comme Conseiller Syndical Suppléant en remplacement de **Mr René RODRIGUES**, v
- **Mme Mireille GROS-JEAN** reste Conseillère Syndicale Suppléante.

Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement, à l'unanimité, pour ces changements.

D'autre part, lors de cette séance, il a été procédé à une modification de la composition du Bureau. **Mr Patrick MANETTI** a été élu et proclamé deuxième vice-président du Syndicat en remplacement de **Mr Guy PECOUL**.

- Comité Syndical du 28 Juin 2010

Suite à la démission de **Mr Francis MIQUEL**, la CCPRO a désigné **Mr Serge MOURGUES** pour le remplacer au sein du Comité Syndical pour représenter la Commune de Courthézon en qualité de Conseiller Syndical Suppléant.

Le Comité Syndical s'est prononcé favorablement, à l'unanimité, pour ce changement.

Composition du Conseil Syndical du SMBVA à compter du 28 juin 2010 :

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
Grand avignon				
Marie-Josée	ROIG	AVIGNON	Philippe	MARCUCCI
François	LELEU	AVIGNON	Marie-Françoise	ROZENBLIT
Frédéric	ROGIER	AVIGNON	Jeanine	CALVES
Roger	ORLANDO	CAUMONT SUR DURANCE	Nathalie	MOULINAS
Primo	VACCHIANI	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	Georges	PELLEGRINI
Jacky	BUIS	JONQUERETTES	Dominique	ANCEY
Alain	CORTADE	LE PONTET	Christian	LUTZ
Guy	QUIOT	LE PONTET	Jean-Pierre	BRUN
Christian	RANDOULET	LES ANGLÉS	Philippe	GILLET
Joël	GRANIER	MORIERES LES AVIGNON	Michel	BOLEA
Anne-Marie	FAUCELLI	ROCHFORD DU GARD	Patrick	VACARIS
Bernard	GOUDON	SAINT SATURNIN LES AVIGNON	Jean-Baptiste	BARTOLI
Georges	BEL	SAZE	Philippe	MASSIAS
Michel	PONCE	VELLÉRON	Guy	BANACHE
Joël	GUIN	VEDENE	Louis	COSTEPLANE
Xavier	BELLEVILLE	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	Jean-Marc	ROUBAUD
Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze				
Joël	SERAFINI	BEDARRIDES	Sylvette	PEZELIER
Michel	BARONE	CADEROUSSE	Serge	FIDELE
Jean-Pierre	BOISSON	CHATEAUNEUF DU PAPE	Isabelle	LAGET
Jean-Pierre	FENOUIL	COURTHEZON	Serge	MOURGUES
André	PEREZ	JONQUIERES	Michel	CHRETIEN
Thierry	LAGNEAU	SORGUES	Sylviane	FERRARO
Stéphane	GARCIA	SORGUES	Gérard	GERENT
Communauté de Communes des Sorgues du Comtat				
Lucien	STANZIONE	ALTHEN DES PALUDS	Jean-Michel	VIDAL
Christian	GROS	MONTEUX	Pierre	BLATIERE
Pierre	MARGAILLAN	MONTEUX	Michel	MUS
Françoise	LAFURE	PERNES LES FONTAINES	Henri	BERNAL
Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise				
Jean	GUEDES	MONTFAUCON	Eric	MOUTAFIS
Max	LANGLADE	MONTFAUCON	Yves	CHARET
Patrick	MANETTI	ROQUEMAURE	Mireille	GROS-JEAN
Chantal	BOUSQUET	ROQUEMAURE	Fabien	CHAFFARD
Michel	ANASTASY	SAINT LAURENT DES ARBRES	Marc	BONATO
Jacques	DEL BIANCO	SAINT LAURENT DES ARBRES	Robert	PUJADE
Stéphane	CARDENES	LIRAC	Antonio	RUBIO

Composition du Bureau du SMBVA :

Il est composé du Président : **Alain CORTADE** (CA Grand Avignon)

Et de 10 vice-présidents :

- 1^{er} Vice-président : **Christian GROS** (CC les Sorgues du Comtat)
- 2^{ème} Vice-président : **Patrick MANETTI** (CC de la Côte du Rhône Gardoise)
- 3^{ème} Vice-président : **Georges BEL** (CA du Grand Avignon)
- 4^{ème} Vice-président : **Thierry LAGNEAU** (CC des Pays de Rhône et Ouvèze)
- 5^{ème} Vice-président : **Lucien STANZIONE** (CC les Sorgues du Comtat)
- 6^{ème} Vice-président : **Michel ANASTAZY** (CC de la Côte du Rhône Gardoise)
- 7^{ème} Vice-président : **Christian RANDOULET** (CA du Grand Avignon)
- 8^{ème} Vice-président : **Frédéric ROGIER** (CA du Grand Avignon)
- 9^{ème} Vice-président : **Stéphane GARCIA** (CC des Pays de Rhône et Ouvèze)
- 10^{ème} Vice-président : **Guy QUIOT** (CA du Grand Avignon)



Syndicat Mixte
pour le SCoT
du Bassin de Vie
d'Avignon



Alain CORTADE
Président SMBVA



Christian GROS
1er Vice-président SMBVA



Patrick MANETTI
2ème Vice-président SMBVA



Georges BEL
3ème Vice-président SMBVA



Thierry LAGNEAU
4ème Vice-président SMBVA



Lucien STANZIONE
5ème Vice-président SMBVA



Michel ANASTAZY
6ème Vice-président SMBVA



Christian RANDOULET
7ème Vice-président SMBVA



Frédéric ROGIER
8ème Vice-président du SMBVA



Stéphane GARCIA
9ème Vice-président SMBVA



Guy QUIOT
10ème Vice-président SMBVA

Le Personnel du Syndicat :

Le personnel du Syndicat en 2010 était le suivant :

Alain FARJON

Directeur de la structure.

Julie VELLA

Assistante de Direction.

Géraldine SAINT JEAN

Chargée d'Urbanisme

Anne RENAULT

Chargée d'Urbanisme (absente durant l'année 2010)

A cette équipe s'ajoute des Conseillers techniques représentants des quatre EPCI membres du SCOT chargés d'assurer un soutien technique auprès de l'équipe du Syndicat.

3. LE TRAVAIL REALISE AU COURS DE L'ANNEE 2010

✚ 8 COMITES SYNDICAUX

30 Délibérations + les avis simples du Bureau + les décisions du Président (voir le détail des comptes rendus des comités syndicaux en annexe).

✚ 15 BUREAUX SYNDICAUX

✚ Autres réunions :

- **Définition d'une stratégie d'évolution d'aménagement du « Pôle Régional d'Avignon Nord » :**

Le Comité Technique restreint avec un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage, un appui technique à l'équipe des prestataires retenue, s'est réuni les 26 Janvier 2010 et 17 Mai 2010.

Le Comité de Pilotage composé du Bureau Syndical, des représentants de l'Etat et du Conseil Général de Vaucluse avec un rôle de première validation politique s'est réuni le Jeudi 11 Février 2010 en Mairie du Pontet pour la présentation de la Phase 1 : le diagnostic partagé et l'identification des enjeux.

Le Comité Elargi pour la consultation et des propositions d'amendement s'est réuni le 12 Mars 2010.

- **4 réunions des EPCI concernant la présentation du volet économique du DOG :**

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, le 24 Juin 2010 au Siège du Grand Avignon,

Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze, le Lundi 31 Mai 2010 au Centre Administratif de la Ville de Sorgues,

Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat le Mardi 1^{er} Juin 2010 à Montoux,

Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise le Jeudi 03 Juin 2010 à Montfaucon.

L'ordre du jour était :

- Le rappel de la problématique économique avec les projets affichés en 2007,
- Les orientations du PADD débattues en Septembre 2009,
- Les points clés annoncés par les partenaires économiques : synthèse de la réunion du 25 Novembre 2009,
- Les exemples d'autres SCoT : tableau de comparaison,
- La méthode proposée pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon,
- Les projets retenus,
- Les mesures et les outils repris pour le DOG.

- **3 réunions de secteurs :**

Secteur Gard le 22 Septembre 2010 aux services techniques des Angles,

Secteur Bassin des Sorgues le 23 Septembre 2010 au siège de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat à Monteux,

Secteur Centre le 24 Septembre 2010 au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, salle René Char.

Ces réunions avaient pour objectifs de débattre sur le contenu du DOG, ses grandes lignes, thème par thème, les avis des PPA sur l'habitat, l'économie, la mobilité, l'agriculture et l'environnement, les paysages, la qualité urbaine, l'énergie et d'obtenir des arbitrages politiques si nécessaire.

- **2 réunions PPA (Personnes Publiques Associées) :**

Le Lundi 21 Juin 2010 à 14 H 30 au Château de Fargues du Pontet.

L'ordre du jour était :

L'état d'avancement du DOG avec un point sur le volet économique,

La cartographie du DOG et les prescriptions qui l'accompagnent,

Un point sur le volet « énergies renouvelables ».

Le Lundi 11 Octobre 2010 à 14 H 30 salle René Char au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

L'ordre du jour était :

De débattre entre élus du contenu du DOG, de partager les avis des partenaires.

- **1 réunion des PPC (Personnes Publiques à Consulter) :**

Le Jeudi 18 Novembre 2010 au Château de Fargues au Pontet.

Ont été invités : les PPA (Personnes Publiques Associées), les SCoT voisins, les EPCI voisins, les communes voisines, les associations notamment environnementales.

Son objet était la présentation des grandes lignes du DOG (Document d'Orientations Générales) :

Le calendrier avec un arrêt du SCoT à la mi-Décembre,

Le contenu du DOG tel que le prévoir le code de l'urbanisme,

Le rappel des avis des PPA,

La méthode d'évaluation environnementale.

- **5 réunions publiques :**

Le Jeudi 25 Novembre 2010 à 18 H au Château de Fargues pour les habitants de la ville du Pontet,

Le Lundi 29 Novembre 2010 à 18 H pour les habitants des Communes de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat au siège de celle-ci à Monteux,

Le Mardi 30 Novembre 2010 à 18 H à la salle polyvalente Lou Soleu de Montfaucon pour les habitants de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise,

Le Mercredi 1^{er} Décembre 2010 à 18 H 30 à la Mairie d'Avignon (salle de l'antichambre) pour les habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon),

Le Jeudi 02 Décembre 2010 à 18 H 30 à) la salle des fêtes de Sorgues pour les habitants de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze.

- **Participation aux 6èmes Rencontres Nationales des SCoT à DOUAI (Nord) :**

Les 17 et 18 Juin 2010. La veille, le 16 Juin, a eu lieu une Assemblée Générale Extraordinaire du Club des SCoT. En effet, suite à deux réunions à Paris avec les Présidents des SCoT ainsi qu'une Assemblée Générale, la majorité des membres s'est prononcée en faveur de la constitution d'une véritable Fédération Nationale dotée d'une représentativité politique et de moyens renforcés.

- **Présentation du SCoT :** au Conseil de Développement de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat sur le thème « le SCoT, c'est quoi et sa sert à quoi ? Première étape du SCoT, le diagnostic du territoire concerné ».

4. ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITE 2010

Annexe 1 : Détail des comités syndicaux de l'année 2010

Annexe 2 : Résultats du compte administratif 2010

ANNEXE 1 : DETAIL DES COMITES SYNDICAUX DE L'ANNEE 2010

Comité Syndical du Mardi 02 Mars 2010

➤ Relevé des décisions du Président

- **Décision n°2010-01 :**

Renouvellement du contrat de fourniture de gaz naturel auprès de la société Gaz de France pour la période du 01/02/2010 au 31/01/2013.

➤ Délibérations

- **n°1 : Débat d'Orientations Budgétaires 2010**

Réalisations de l'exercice 2010 :

Dépenses :

Section de fonctionnement : 391 518,35 €

Section d'investissement : 81 311,29 €

Total : 472 829,64 €

Recettes :

Section de fonctionnement : 465 907,68 €

Section d'investissement : 94 870,00 €

Total : 560 777,68 €

Soit un excédent de fonctionnement de 74 389,33 € et un excédent d'investissement de 13 558,71 € concernant les réalisations.

Pour mémoire, les résultats de l'exercice é2008 reportés au budget 2009 :

Excédent de fonctionnement reporté (chap. 002-recettes fonct.) : 38 364,09 €

Déficit d'investissement reporté (chap. 001-dépenses d'invest.) : 25 055,58 €

RESULTATS D'EXECUTION (OU RESULTATS DE CLOTURE) 2009 :

En fonctionnement : 74 389,33 € + 38 364,09 € = 112 753,42 €

En investissement : 13 558,71 € - 25 055,58 € = - 11 496,87 €

Pour mémoire, le solde des restes à réaliser 2009 sur la section d'investissement :

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 105 756,30 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 60 080,00 €

Solde : - 45 676,30 €.

RESULTATS CUMULES 2009 :

En fonctionnement : celui-ci est égal au résultat d'exécution 2009 : 112 753,42 €

En investissement : résultat d'exécution 2009 + solde des restes à réaliser 2009 : -
11 496,87 € - 45 676,30 € = 57 173,17 €

Total : 55 580,25 €

Tenant compte de ces résultats la participation pour les EPCI devrait être du niveau de celle de 2009.

L'équilibre budgétaire nécessite la réalisation d'un emprunt pour couvrir les frais de l'étude Avignon Nord et les frais relatives à la concertation obligatoire pour mener à bien le SCoT.

Le Comité Syndical a pris acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'Année 2010.

- **n°2 : Convention cadre pluriannuelle avec l'Agence d'Urbanisme de l'AiRe Avignonnaise – Cotisations 2010**

Par Délibération n°2009-26 du 07 Juillet 2009 le Comité Syndical a autorisé son Président à signer la convention cadre pluriannuelle avec l'Agence d'Urbanisme de l'AiRe Avignonnaise pour les années 2009, 2010 et 2011.

Cette convention permet de déterminer la participation de base annuelle du Syndicat au financement de l'Agence.

Il a été demandé au Comité Syndical de se prononcer sur les cotisations pour l'exercice 2010, à savoir :

5. une participation de base pour un montant de 49 100,00 € destinée au fonctionnement de l'Agence,
6. une somme de 55 000,00 € correspondant aux frais des études réalisées par l'Agence dans le cadre de la convention pluriannuelle.

Le Bureau Syndical, réuni le 23 Février 2010, a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical a adopté cette proposition à l'unanimité.

- **n° 3 : Frais de mission et de déplacement des élus et du personnel du Syndical Mixte du Bassin de Vie d'Avignon**

Pour le personnel, suivant l'article 7-1 du décret n°2007-23 du 05 Janvier 2007 précise que la collectivité doit désormais déterminer, par délibération, les montants qu'elle retient dans la limite du taux maximal pour les indemnités de nuitée.

Le barème des taux de remboursement forfaitaire d'hébergement est actuellement le suivant :

- pour l'indemnité de nuitée : plafond de 60,00 €
- pour l'indemnité journalière : plafond de 90,50 €

Le remboursement suivra l'évolution de la réglementation en la matière.

Pour les élus, par dérogation à l'article L.2123-18 et suivants du CGCT, il est proposé le remboursement sur la base des frais réels.

Le Bureau Syndical, réuni le 23 Février 2010, a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical a adopté cette proposition de délibération à l'unanimité.

- **n°4 : 20ème Convention Nationale de l'Intercommunalité les 1^{er} et 2 Octobre 2009 - Frais de missions et de déplacement de Mr Alain FARJON à Chambéry**

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur le remboursement des frais engagés par Mr Alain FARJON concernant ce déplacement.

Le Bureau Syndical, réuni le 23 Février 2010, a émis un avis favorable.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **n°5 : Convention de prestations de services entre le SMBVA et la Mairie de Le Pontet**

Il s'avère nécessaire de procéder à la mise en place de cette convention pour pallier à la carence en personnel dans le domaine comptable et financier. En effet, la personne en charge de ce secteur est en congé maternité.

Le SMBVA a demandé à la Commune de Le Pontet, qui l'a accepté, d'intervenir pour son compte par la fourniture d'une prestation dans le domaine précisé ci-dessus.

Cette prestation est évaluée à 7 000,00 € par an.

Le Bureau Syndical, réuni le 23 Février 2010, a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical a adopté cette proposition de délibération à l'unanimité.

DIVERS

A l'issue de cette séance, Alain CORTADE a informé le Comité Syndical du départ de Dominique MUSSLIN, Directeur de l'Agence d'Urbanisme de l'AiRe Avignonnaise pour l'Agence d'Urbanisme de Montbéliard dans le Doubs.

Jean-Louis PERRIN, DGST de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, ancien DDE de Vaucluse, a été sollicité pour assurer l'intérim de la Direction de l'Agence.

Comité Syndical du Vendredi 12 Mars 2010

➤ Délibérations

- **n°6 : Vote du Compte Administratif 2010**

Délibération jointe en annexe

Adoptée à l'unanimité.

Le Président ne prend pas part au vote.

- **n°7 : Vote du Compte de gestion 2010**

Le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité le Compte de Gestion dressé par le Comptable du Syndicat, Trésorier Principal d'Avignon.

- **n°8 : Affectation du résultat 2009**

Le Comité Syndical approuve les résultats de l'exercice 2009, dit que l'excédent de fonctionnement cumulé sera reporté en recettes de fonctionnement pour 38 364,09 € et que le déficit d'investissement sera reporté en dépenses d'investissement pour 25 055,58 €.

- **n°9 : Vote du Budget Primitif 2010 et appel à cotisations**

Le budget primitif adopté par le Comité Syndical à l'unanimité s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement	:	524 646,00 €
Section d'investissement	:	289 754,00 €
Total	:	814 400,00 €

En section de fonctionnement, les charges à caractère général sont en augmentation par rapport à l'exécution 2009.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

C'est tout d'abord la mise en place de la convention de prestation de service entre le SMBVA et la Ville de Le Pontet, d'un montant de 7 000,00 € par an, pour pallier à la carence en personnel dans le domaine comptable et financier.

De même, les frais de concertation pour l'élaboration du SCoT, évalués à 10 000,00 €, contribuent à l'augmentation du poste dépenses « autres services extérieurs ».

Les charges de personnel et frais assimilés, sont évalués à la somme de 184 126,00 € comprenant la rémunération des 4 agents du Syndicat.

Suite aux prévisions budgétaires de l'AURA, la subvention de fonctionnement qui doit lui être attribuée pour l'année 2010 s'élève à 49 100,00 €.

Pour les recettes de fonctionnement, le montant de participations appelées auprès des collectivités membres reste inchangé globalement par rapport à l'exercice budgétaire 2009.

En section d'investissement, on relève les frais d'études d'urbanisme versés à l'AURA dans le cadre du programme partenarial d'une durée de 3 ans. Sur l'année 2010, le montant attribué correspond au versement de l'année en cours augmenté de la somme non payée sur l'exercice 2007 ($55\ 000,00\ € \times 2 = 110\ 000,00\ €$).

De même, apparaissent les frais de concertation pour l'élaboration du SCoT, pour une somme de 20 000,00 €.

En recettes un emprunt de 80 134,00 € a été prévu dans le but de contribuer au financement des investissements. Cette option avait été prévue lors du DOB 2010 afin de ne pas augmenter les participations des EPCI membres.

Ce budget a repris les restes à réaliser de l'exercice 2009 (105 756,30 € de dépenses d'investissement correspondant à l'étude Avignon Nord et 60 080,00 € en recettes d'investissement) ainsi que les résultats d'exécution de ce même exercice.

Le résultat d'exécution 2009 de la section de fonctionnement est de : 112 753,42 €. Dans le cadre de l'affectation de ce résultat, il a été proposé au Comité Syndical de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élevait à la clôture de l'exercice 2009 à la somme de 57 173,17 €. Le projet de budget primitif comprend donc un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) pour la somme de 57 174,00 €.

Le déficit d'investissement de l'exercice 2009 est repris au chapitre 001 (en dépenses d'investissement) pour la somme de 11 497,00 € tandis que l'excédent de fonctionnement, après affectation d'une partie au compte 1068, est repris au chapitre 002 (en recettes de fonctionnement) pour la somme de 55 581,00 €.

Compte tenu du résultat de l'exercice 2009 et des ressources propres, le Budget Primitif 2010 fait apparaître un autofinancement prévisionnel des investissements 2010 de 63 366,00 €.

La participation des collectivités membres du Syndicat pour 2010 a été fixée comme suit :

EPCI	Cotisation 2010
Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	303 681,07 €
Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze	64 322,93 €
Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat	40 191,22 €
Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise	15 869,78 €

Comité Syndical du Lundi 31 Mai 2010

➤ Relevé des décisions du Président

- **Décision n°2010-02 :**

Renouvellement du contrat de maintenance informatique pour le matériel du SMBVA à compter du 7 Mars 2010 reconductible par tacite reconduction chaque année pour un montant annuel de 1 992,00 € HT auprès de la Société QUIETEC.

- **Décision n°2010-03 :**

Renouvellement du contrat d'entretien des locaux du SMBVA à compter du 2 Mai 2010 pour une durée de deux années pour un montant annuel de 2 066,30 € TTC avec la Société NET 3000.

➤ Relevé des décisions du Bureau du 18 Mai 2010

- **Décision n°1 : Commune de Saze – Modification n°5 du POS**

La Commune souhaite apporter une réponse à la demande en logement sociaux, développer la mixité sociale et répondre aux objectifs de renouvellement urbain et de densification à proximité du centre ancien, proposer un habitat répondant aux critères de Développement Durable, impulser la réorganisation urbaine du village notamment sur la circulation.

Pour cela elle envisage, dans un premier temps de réaliser une opération type habitat individuel groupé sur de petites parcelles dont elle est propriétaire au Quartier du Pesquier à proximité du centre urbain, desservi par les réseaux.

Dans un deuxième temps elle souhaite accueillir une opération de renouvellement urbain, sur le secteur du Stade, en créant un sous-secteur UDA de 2,70 ha.

Le Bureau a donné un avis favorable.

- **Décision n°2 : Commune du Pontet – Modification n° 7 du POS**

L'accueil de la petite enfance est réparti sur 2 sites à proximité du centre-ville (éloigné du Pôle Avignon Nord). Ces deux sites représentent une capacité d'accueil de 55 enfants.

La zone d'activités Avignon Nord est un pôle d'emplois important avec une proportion non négligeable de jeunes ménages.

L'objectif est d'assurer un service à proximité de leur lieu de travail.

Le projet consiste en un équipement collectif d'accueil de la petite enfance qui sera réalisé par un changement de destination d'une construction existante alors que le règlement de la zone NB ne le permet pas.

L'accès se fera par le chemin des petits Rougiers depuis le carrefour giratoire aménagé au droit du complexe cinématographique.

L'objectif est d'avoir un autre équipement de ce type sur le territoire de la Commune.

Il est proposé de créer un sous-secteur NBa où sont autorisés les équipements collectifs de la petite enfance.

Le Bureau a donné un avis favorable.

- Décision n° 3 : Commune d'Avignon – Modification du POS

La modification porte du 4 points pour plusieurs adaptations mineures du règlement du POS.

1. SECTEUR SUD – ZONES D'ÉCHANGES – ILES : ER 125

Suite à une étude de renouvellement urbain de l'îlot entre l'Avenue des Sources, la Trillade et le Bld Saint-Michel, la Commune souhaite réduire l'emplacement réservé n°125 pour la partie qui déborde sur les habitations.

La Commune ne souhaite pas acquérir ce groupe d'habitations.

L'ER n°125 sera réduit de moitié.

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce point.

2. SECTEUR SUD – ZONES D'ÉCHANGES – ILES : ZONE 2UE (AVENUE EISENHOWER)

La Commune souhaite simplifier la rédaction de l'article 10 alinéa 1 du règlement UE (zone mixte à vocation d'activités industrielles, commerciales, artisanales et d'habitat) sur les règles de hauteur.

La Commune souhaite supprimer la notion de R+2 dans son article 10 et maintenir la règle de hauteur maximum des constructions limitée à 11 m qui est plus en conformité avec l'environnement de la zone.

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce point.

3. SECTEUR SUD – ZONES D'ÉCHANGES – ILES : SAINT-LAZARE

Dans le cadre d'un projet d'implantation d'une résidence étudiante dans une ancienne miroiterie (Route de Lyon), la Commune souhaite agrandir la zone 2UAc pour permettre la réalisation de ce projet.

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce point.

4. SECTEUR EST-MONTFAVET – ZONES RURALES : QUARTIER FONTCOUVERTE

La Commune souhaite modifier le périmètre de la zone IUD voisine de la zone UE du secteur ZAC de Fontcouverte car dans la zone UE, un certain nombre de constructions sont des habitations qui coexistent avec les activités de la zone.

Le règlement de la zone UE (zone urbaine à vocation économique) n'est pas approprié pour les habitations car il ne permet pas de répondre favorablement aux demandes d'agrandissement ou d'aménagement des habitations classées en UE.

Ainsi, la Commune souhaite déclasser de la zone UE toutes les habitations de la ZAC de Fontcouverte et de les classer en 1UD (zone urbaine à vocation d'habitat).

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce point.

**- Décision n°4 : Commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue -
Modification n°1 du PLU**

La Commune souhaite supprimer l'emplacement réservé n°2 pour « des logements répondants aux objectifs de mixité sociale ».

Cet emplacement réservé, retenu au PLU, se situe Allée des Acacias, Avenue Victor Hugo.

La Commune a une opportunité de faire de cet ER une opération de mixité urbaine avec des activités et des services à la population compatibles avec l'habitat.

La suppression de l'ER n°2 du PLU, afin d'encadrer la production de logements sociaux, est compensée par l'intérêt de promouvoir une mixité d'usage dans la ville.

Les autres emplacements réservés prévus au PLU continueront à assurer la mise en œuvre de logements sociaux.

Une opération (projet de la Résidence de la Pléiade sur l'ancien stade Nardini) qui n'était pas comptabilisée compense la suppression de l'ER.

Le Bureau a émis un avis favorable mais demande à la Commune de veiller à respectifs les objectifs du SCoT et du futur PLH du Grand Avignon.

➤ Délibérations

**- n°10 : Nouveaux délégués de la CCRG suite au décès de Mr
PECOUL**

Le Comité Syndicat a pris acte des nouveaux délégués de la Commune de Roquemaure au sein de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise (voir page 13).

- n°11 : Remplacement de Mr PECOUL au sein du Bureau du SCoT

Voir page 14.

**- n°12 : Annulation et remplacement de la délibération n°2010-08 :
affectation du résultat comptable de l'exercice 2009**

La Délibération n°2010-08 portant affectation du résultat comptable de l'exercice 2009 comporte une erreur.

En effet, les résultats de clôture de l'exercice 2008 ont été repris en lieu et place de deux de 2009 lors de la rédaction de la délibération.

Ainsi, il convient d'annuler et de remplacer cette délibération par une nouvelle.

Le résultat de clôture de l'exercice 2009 fait apparaître un excédent de 112 753,42 €.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (002) 55 580,25 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé
(en recettes d'investissement) 57 173,17 €

Le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité cette rectification.

- **n°13 : Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Général du Gard**

Le Conseil Général du Gard accompagne depuis sa mise en place le Syndicat à hauteur de 6,25 % de ses charges annuelles liées à l'élaboration du SCoT.

Ces charges comprennent : les frais d'études, les frais d'enquête publique, les frais de publicité et de communication.

Pour l'année 2009 et l'année 2010 le montant de ces dépenses réalisées et estimées s'élève à 286 448,43 €.

Le Comité Syndical a sollicité le Conseil Général du Gard afin d'obtenir une subvention de 17 903,02 € au titre de ces deux exercices.

- **n°14 : Commune de Saint-Laurent des Arbres : Dérogation – révision simplifiée n°1 du PLU**

Le projet de révision simplifiée du PLU vise à constituer la 2^{ème} phase de la ZAC de Tésan qui est un projet intercommunal pour mutualiser la zone d'activités.

Un dossier de création de ZAC est mené conjointement à la procédure de révision simplifiée du PLU.

Ce projet est délimité par la RD n°101, le Parc de Tésan, la zone artisanale «la Croisette » et des parcelles viticoles.

Le projet consiste à accueillir sur 13,30 ha des activités de type artisanal, commerces, services et équipements publics.

Cette révision entraîne un déclassement des terrains de la zone A1 (agricole) et UE en zone V AU du PLU : zone destinée à recevoir des activités sous forme d'opération d'ensemble en respectant les orientations d'aménagement définies.

A ce titre, le Conseil Municipal de la Commune a saisi le Syndicat pour l'octroi d'une dérogation.

Le Comité Syndical a donné un avis favorable.

- **n°15 : Validation du Diagnostic de l'étude « Stratégie d'évolution d'aménagement du Pôle Régional d'Avignon Nord »**

Le Comité Elargi, outre la réunion du 12 Mars 2010, s'est réuni précédemment à 3 reprises : en Février 2009 à l'initiative de Mr le Préfet de Vaucluse qui demandé cette étude et dans le courant du Printemps de la même année pour la présentation de la feuille de route et le cahier des charges.

Le Comité Syndical a validé à l'unanimité ce diagnostic.

✚ **Comité Syndical du Lundi 28 Juin 2010**

➤ Délibérations

- **n°16 : Nouveau délégué de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze au sein du Comité Syndical**

Voir page 13.

➤ Volet Economique

Au cours de cette séance, le Comité Syndical a débattu sur le Volet Economique du SCoT.

Les élus ont souhaité que les amendements suivants soient intégrés au volet économique :

- Les 8 ha pour la zone d'activités de « Grange Blanche 3 »,
- Le projet autour de la halte d'Althen-des-Paluds,
- Le phasage de la zone d'activités « La Malautière »,
- La zone de 100 ha d'Entraigues-sur-la-Sorgue .

✚ **Comité Syndical du 05 Juillet 2010**

➤ Légende et cartographie du Plan DOG

- **Point sur le Volet « Energies Renouvelables »**

Ce volet n'aborde que les projets éoliens et photovoltaïques car il y a un impact sur l'aménagement du territoire. Ce qui n'exclut pas la réflexion sur d'autres types d'énergies renouvelables.

Il s'agit d'une synthèse des études et des documents existants sur le territoire : état des lieux des contraintes et potentialités du territoire pour leur implantation.

L'objectif est de parvenir à une carte hiérarchisant les espaces pour l'implantation des projets (espaces compatibles/espaces sensibles/espaces non compatibles).

Ce travail pourra être complété par des études plus approfondies sur la consommation et le potentiel énergétique du territoire (thermographie, analyse détaillée des nuisances sonores).

✚ Comité Syndical du Lundi 20 Septembre 2010

➤ Délibérations

- **n°17 : Commune de Saint-Laurent-des-Arbres – Dérogation n°2010-02 – Extension du supermarché à l’enseigne CASINO**

Le supermarché à l’enseigne Casino se situe dans la ZAC de Tésan.

Une extension annoncée de 394 m2 porte la surface totale de vente à 2 794 m2.

Cette extension se fait grâce à un réaménagement de la surface et notamment par une réduction de la surface des réserves.

La construction existante est inchangée.

Le Bureau du 20 Septembre 2010 a émis un avis favorable car ce projet n’a pas d’incidence sur l’environnement, ne remet pas en cause le fonctionnement d’une exploitation agricole et participe à l’offre de chalandise des communes voisines.

Le Comité Syndical se prononce favorablement à l’unanimité.

- **n°18 : Modification de la composition de la CAO suite au décès de Mr PECOUL**

Le Comité Syndical a procédé à l’élection de la nouvelle composition de la Commission d’Appel d’Offres qui se présente comme suit :

Titulaires	Suppléants
Christian GROS	Christian RANDOULET
Stéphane GARCIA	André PEREZ
Patrick MANETTI	Thierry LAGNEAU
Georges BEL	Michel ANASTAZY
Joël GUIN	Lucien STANZIONE

La CAO est présidée par **Alain CORTADE** et son représentant est **Frédéric ROGIER**.

Les suppléants sont dans l’ordre de la liste dès qu’un titulaire est absent.

✚ Comité Syndical du Jeudi 28 Octobre 2010

➤ Délibérations

- **n°19 : Décision Modificative n°1**

Fonctionnement :

En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont en augmentation de 7 500,00 €. Il s’agit des postes « contrats de prestations de services avec des entreprises » pour la maintenance du serveur informatique et « assurances » pour le contrat qui couvre les frais de prévoyance du personnel au titre d’un rappel sur l’année 2009 (ajustement de la prime d’assurance en fonction de la masse salariale) et d’un rattachement de charges prévisionnelles sur l’année 2010.

Les charges de personnel et frais assimilés sont ajustés pour la somme de 2 795,00 €.

La subvention de fonctionnement à verser à l'Agence d'Urbanisme doit être augmentée de 6 500,00 €.

Une correction doit être apportée sur le montant des ICNE pour - 276,00 €.

Enfin, le virement à la section d'investissement est en diminution de 9 270,00 €.

Les recettes de fonctionnement sont augmentées de 7 000,00 € du fait des remboursements sur rémunération du personnel attendus d'ici la fin de l'exercice par la Cie d'Assurances GROUPAMA.

Les produits exceptionnels sont en augmentation de 249,00 €.

Investissement :

Les dépenses d'investissement sont en augmentation de 47 500,00 €.

L'Agence d'Urbanisme ayant confié une mission d'assistance juridique à l'élaboration du SCoT à un cabinet spécialisé, la mise en place d'un avenant financier à la convention partenariale entre le Syndicat et l'Agence est nécessaire pour la somme de 45 000,00 €.

De même apparaissent des frais de concertation pour l'élaboration du SCoT nécessitant une majoration de 2 500,00 €.

Les subventions d'investissement augmentent de 15 000,00 € suite à la subvention attribuée par le Conseil Général de Vaucluse dans le cadre de l'étude menée par le Syndicat sur la zone Avignon-Nord.

L'emprunt augmente de 41 700,00 € pour assurer le financement des investissements.

Enfin, le virement de la section de fonctionnement est en diminution de 9 270,00 €.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité cette décision modificative n°1.

- n°20 : Réalisation d'un prêt d'un montant de 120 000,00 € auprès de la Société Générale

Pour une durée de 10 ans, à taux fixe 3,39 % pour une périodicité d'échéances semestrielles.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette proposition et autorise son Président à signer le contrat correspondant et toutes pièces y afférant.

- n°21 : Convention Cadre Pluriannuelle avec l'Agence d'Urbanisme de l'AiRe Avignonnaise – abondement de la participation du Syndicat pour l'année 2010

Le Bureau Syndical du 06 Septembre 2010 a accepté :

- Le principe d'une mission d'assistance juridique,
- que ce sont l'Agence d'Urbanisme qui conduire la procédure de consultation,
- que le Syndicat rembourse à l'Agence les frais engagés.

L'Agence a retenu le Cabinet FIDAL.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité l'abondement de la participation de base pour un montant de 6 500,00 € destinée au fonctionnement de l'Agence et le financement de l'assistance juridique pour un montant de 45 000,00 €.

- n°22 : Rapport d'activités Année 2009

Ce rapport a été présenté au Bureau Syndical le Jeudi 28 Octobre 2010.
Il est porté à la connaissance du Comité Syndical.

- n°23 : Validation des Orientations Générales du SCoT

Le 04 Septembre 2009 le Comité Syndical a validé les orientations du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le DOG est la troisième composante du Schéma de Cohérence Territoriale.
Il a fait l'objet d'une large concertation.

Le SCoT comprend 4 documents :

- les 3 pièces obligatoires : le rapport de présentation, le PADD, le DOG et le Plan DOG,
- un document destiné à faciliter la mise en œuvre du SCoT : les fiches pédagogiques, l'articulation PLU/SCoT.

Le DOG s'articule parfaitement avec le PADD ;

Le Comité Syndical valide à l'unanimité le DOG qui s'articule autour de 4 défis :

- Tirer parti du positionnement stratégique du grand bassin de vie d'Avignon dans le contexte régional,
- Maintenir une attractivité productive, durable et maîtrisée (volet économique, volet habitat, volet mobilité),
- Etablir un contrat foncier durable (le DOG comprend un Plan DOG qui a une valeur prescriptive et qui spatialise une partie des orientations écrites du DOG),
- Promouvoir un urbanisme innovant et intégré.

✚ Comité Syndical du Mercredi 15 Décembre 2010

➤ Relevé des décisions du président

- **Décision n° 2010-04 :** Dans un souci d'amélioration de ses prestations GROUPAMA SUD a décidé de confier la gestion administrative des risques statutaires des agents à sa filiale CIGAC à compter du 1^{er} Janvier 2011. Cette décision a conduit à prendre un avenant.
- **Décision n°2010-05 :** Avenant au contrat du fait d'une modification du seuil de cotisation fixé à 0,67 avec effet au 1er Janvier 2011.
- **Décision n°2010-06 :** Afin de garantir la continuité du service, l'Entreprise CGF a sélectionné la Société SVELYS, spécialisée dans le service après-vente des appareils de chauffage, de production d'eau chaude pour assurer : la reprise et la continuité du contrat d'entretien du Syndicat, la suivi technique des appareils, le dépannage nécessaire. Cela a nécessité l'établissement d'un contrat.

➤ Délibérations

- **n°24 : Adhésion du Syndicat à la Fédération Nationale des SCoT**

Le Comité Syndical à l'unanimité, a approuvé :

- l'adhésion à l'association « Fédération Nationale des SCoT » à compter de l'année 2011,
- le montant de cette adhésion fixé pour 2010 à 2 500,00 €,
- les statuts,
- et désigné Alain CORTADE en qualité de représentant titulaire du Syndicat au sein de l'assemblée générale et Christian GROS en qualité de représentant suppléant.

- **n°25 : Soutien régional à l'élaboration des SCoT – Convention Axe 2 – Approbation et autorisation du Président**

Par délibération du 24 Septembre 2010, la Commission Permanente du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur a approuvé une convention relative à la modification de l'échéancier concernant l'élaboration du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

Cette opération bénéficie des crédits d'interventions relatives aux dispositifs de « SCoT » gérés par le Service Foncier et Urbanisme de la Direction de l'Aménagement des Territoires de la Région.

Cette Convention dite Convention Axe 2 doit être approuvée par Délibération Syndicale. La participation de la Région PACA est de 75 000,00 €.

Un premier versement de 37 500,00 € a été effectué le 1^{er} Mars 2007.

Le Bureau a pris connaissance de cette proposition de convention dite Axe 2 qui porte au 31 Décembre 2011 le délai pour bénéficier du solde de la dite participation.

Le Comité Syndical à l'unanimité approuve les termes de cette convention et autorise le Président à la signer.

- **n°26 : Définition d'une stratégie d'aménagement du « Pôle Régional d'Avignon Nord » au sein du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon – signature de l'avenant n°1 avec le Groupement INTERLAND – TRANSITEC – AID Observatoire et C2 i**

Ce groupement est titulaire du Marché.

Il s'avère que pour mener à bien ladite étude, il a été nécessaire de programmer plusieurs réunions de travail supplémentaires avec l'Agence d'Urbanisme de l'AiRe Avignonnaise, Egis Rail, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, le Conseil Général de Vaucluse, avec les Maire des Communes concernées (Le Pontet, Sorgues, Vedène).

Ces réunions de travail ont entraîné une modification du montant initial du marché pour un montant de 8 550,00 € HT, portant celui-ci de 88 425,00 € HT à 96 975,00 € HT soit 115 982,10 € TTC.

Le montant de l'avenant n°1 au marché initial est donc de 9,70 %.

Le Bureau Syndical a émis un avis favorable à cet avenant.

Le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à signer cet avenant n°1.

- **n°27 : Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2010**

Le chapitre immobilisations corporelles fait apparaître un dépassement de crédits de 979,24 € destinés à l'acquisition de matériel de bureau (postes informatiques).

Pour régulariser ce dépassement, il est proposé un virement de crédits à partir du chapitre immobilisations incorporelles du même montant.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette DM n°2 du Budget Primitif 2010.

- **n°28 : Renouvellement de la ligne de Trésorerie pour l'année 2011**

Le Syndicat a bénéficié durant l'exercice 2010 d'une ligne de trésorerie réalisée auprès de la Société Générale.

Cette ligne de trésorerie permet de faire face aux difficultés de trésorerie notamment en début d'exercice pour les dépenses courantes.

En effet, les participations des EPCI qui représentent l'essentiel des recettes du Syndicat parviennent après le vote de leurs budgets respectifs, soit au plus tôt à partir du mois d'Avril.

Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités.

Le Bureau Syndical a pris connaissance des différentes propositions dont celle de la Société Générale.

Le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité cette proposition correspondant aux besoins du Syndicat, d'un montant de 150 000,00 €, sans frais de dossier et a autorisé le Président à signer le contrat correspondant.

- **n°29 : Bilan de la concertation**

Conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, le Syndicat a engagé et mis en œuvre l'élaboration du projet de SCoT du Bassin de Vie d'Avignon en concertation avec les habitants des Communes concernées, des associations locales et de l'ensemble des acteurs économiques, dont les représentants de la profession agricole.

Cette concertation a été conduite tout au long de l'élaboration du projet parallèlement à l'association des personnes publiques concernées : l'Etat, les régions, départements, organismes consulaires, etc.

Elle a été mise en œuvre conformément aux modalités qui avaient été définies dans la délibération du Comité Syndical du 19 Avril 2004 ayant engagé l'élaboration du SCoT et ses objectifs.

Le Comité Syndical a décidé à l'unanimité d'approuver le bilan de la concertation, confirmant que le bilan démontre que les modalités de la concertation ont bien été respectées.

- **n°30 : Arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Vie d'Avignon**

Le dossier d'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale comporte, conformément aux articles R.122-1 et suivants du code de l'urbanisme :

- Le rapport de présentation,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui présente le projet politique retenu pour Bassin de Vie d'Avignon à l'horizon 2020,
- Le Document d'Orientations Générales assorti du Plan DOG qui constitue le document prescriptif.

Les grandes lignes du projet peuvent se résumer de la manière suivante :

- Accueillir 31 000 nouveaux habitants,
- Accueillir 17 000 emplois d'ici 2020,
- Les grands équilibres territoriaux définis dans le cadre du SCoT : des objectifs communs mais une volonté de composer avec les spécificités et l'identité de chacun,
- Les grands principes de développement durable.

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- décide d'arrêter le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Vie d'Avignon et de le soumettre pour avis, conformément à l'article L.122-8 du code de l'urbanisme, aux personnes publiques associées et consultées, aux communes et groupements de communes membres du SMBVA, aux communes et EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme ainsi qu'au Préfet, à la Région et au Département,
- mandate le Président pour soumettre ce document à enquête publique,
- autorise le Président à accomplir toutes les formalités liées à l'exécution de cette délibération.

ANNEXE 2 : RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010



Syndicat Mixte
pour le SCoT
du Bassin de Vie
d'Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 Mars 2011

Délibération n° 2011-10

Date de convocation : 18 Mars 2011
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 18
Suppléants : 3
Absents non remplacés : 13
Votants : 21

L'an deux mil onze, le 28 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :
M. ROGIER - M. BUIS - M. CORTADE - M. QUIOT - M. BRUN - M. RANDOULET
- M. MASSIAS - M. GUIN - M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEZE :
M. PEREZ - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE
GARDOISES
M. GUEDES - M. LANGLADE - M. ANASTASY - M. MANETTI - Mme BOUSQUET

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT
M. GROS - Mme LAFAURE - M. MARGAILLAN - M. STANZIONE

Secrétaire de séance : M. Louis COSTEPLAIE

OBJET : Vote du Compte Administratif 2010

Rapporteur : M. Frédéric ROGIER

Le rapporteur expose :

Les résultats du compte administratif 2010 (titres et mandats de l'ordonnateur c'est-à-dire le Président) et du compte de gestion 2010 (comptabilité du Receveur du Syndicat) ont été arrêtés. Ces documents retracent l'exécution budgétaire de l'exercice 2010 et sont concordants.

Les résultats du compte administratif 2010 sont les suivants :

Fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2010 + DM1 et 2	Réalisé 2010 €
002			
011	Charges à caractère général	99 224.00	92 088.54
012	Charges de personnels et frais assimilés	186 921.00	175 700.36
014	Atténuations de produits		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 577.00	57 575.64
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
65	Autres charges de gestion courante	168 183.00	166 151.01
66	Charges financières	5 355.00	3 238.14
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section d'investissement	14 635	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		531 895.00	494 753.69

Chapitres	Libellés	BP 2010 + DM1 et 2	Réalisé 2010 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	55 581.00	
013	Atténuation de charges	32 000.00	35 332.16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00	20 000.00
74	Dotations, subventions et participations	424 065.00	424 065.00
77	Produits exceptionnels	249.00	390.38
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		531 895.00	479 787.54

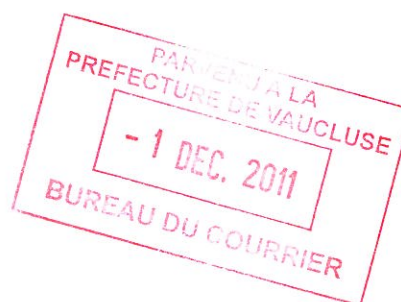
Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 est de : - 14 966,15 €
 Le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2009 est de : 55 580,25 €
 Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'année 2010 est de :
 40 614,10 €

Investissement

Chapitres	Libellés	BP 2010 + DM1 et 2	Réalisé 2010 €
001	Déficit d'investissement reporté	11 497.00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000.00	20 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 000.00	9 000.00
20	Immobilisations incorporelles	287 257.00	224 653.46
21	Immobilisations corporelles	9 500.00	4 924.58
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		337 254.00	258 578.04

Chapitres	Libellés	BP 2010 + DM1 et 2	Réalisé 2010 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 577.00	57 575.64
041	Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers et réserves	68 058.00	57 358.17
13	Subventions d'investissement reçues	75 080.00	7 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	121 904.00	70 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	14 635.00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		337 254.00	192 433.81

Le résultat d'investissement de l'exercice 2010 est de : - 66 144,23 €
 Le résultat d'investissement reporté de l'exercice 2009 est de : - 11 496,87 €
 Le résultat d'exécution de la section d'investissement pour l'année 2010 est de : - 77 641,10 €



Restes à Réaliser

Chapitres	RAR Dépenses d'investissement	Montant €
20	Immobilisations incorporelles	57 431.56
21	Immobilisations corporelles	4 518.78
TOTAL		61 950.34

Chapitres	RAR Recettes d'investissement	Montant €
13	Subventions d'investissement reçues	67 580.00
16	Emprunts	50 000.00
TOTAL		117 580.00

Solde des restes à réaliser : 55 629,66 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 22 011,44 € compte tenu du solde négatif de la section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 22 011,44 €.

Le résultat cumulé du compte administratif 2010 est donc de 18 602,66 €.
(40 614,10 - 22 011,44)

Le Comité Syndical ayant pris connaissance en détail du compte administratif 2010 retracé ci-dessus, celui-ci est invité à se prononcer sur ce document.

Alain CORTADE, Président du Syndicat, se retire et ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu le Rapporteur,

Le Comité Syndical,

- ADOPTE le Compte Administratif pour l'exercice 2010 tel que présenté ci-dessus,
- DECLARE que les opérations de l'exercice 2010 sont définitivement closes.

Vote du Comité : POUR : 20
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 08/04/2011

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE

